ST OUEN

L'Eau Vive de Saint Ouen
56, rue de la République - Mairie de Saint Ouen - 80610 SAINT OUEN
Tél. : 03-22-52-79-64 (tel:03-22-52-79-64) - Email : fredrenovation@gmail.com (mailto:fredrenovation@gmail.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 4 kms
- La Nièvre

Etang : 0.3 hectare
- Etang de Saint Ouen

Attention l'accés de l'étang en voiture est autorisé
de 8h30 à 17h30 du 1er novembre au 31 janvier
de 8 h 00 à 18h 30 du 1er fervirer au 31 ocotbre
L'accés à pied reste accessible en dehors de ses horaires.

Membres du bureau

Président
CARBONNIER Frédéric

Vice-Président
NADAUX Alain

Trésorier
CARBONNIER Daniel

Secrétaire
CARBONNIER Daniel

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

Présentation

L'association "L'Eau Vive de Saint Ouen" vous propose de pêcher sur un parcours en rivière de première catégorie sur la Nièvre.

Vous pourrez notamment y pêcher la truite fario.

Elle possède également un étang pour pratique la pêche aux blancs et aux carnassiers.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	90.00€	38.00€	40.00€	7.00€	18.00€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Daniel CARBONNIER - 29, lotissement Reine Brunehaut - 80610 SAINT OUEN - 03-22-52-92-57
Café Gigaut Sophie - 5, rue Gambetta - 80610 SAINT OUEN - 03-22-52-91-53

Réglement

1ère catégorie :

Ouvert tout les jours sauf le vendredi.
Prise limitée à 2 truites, 25 cm minimum.
Pêche à la mouche autorisée

.Tout pêche autorisée sauf : pêche aux leurres, oeuf de saumon, 'alevin, aux asticots, et à 2 hameçons au raccroc.

INTERDITS:
De pêcher dans la rigole et au pont rue de la république côté usine,
De descendre dans le lit de la rivière pour la pratique de la pêche,
Le ponts, rue de la république côté habitation est interdit à la pêche le matin jour du marché et toute la journée le jour de la réderie.

2ème catégorie :

Taille brochet : 60 cm minimum et sandre : 50 cm minimum
Pêche à la carpe : 3 canne; pêche interdite la nuit,

Baignade interdite arrêté du Maire
Chien tenue en laisse aucun engin à moteur autour de l'étang,
Tout pêcheur est tenu de ramasser ses détritus.

ST OUEN

L'Eau Vive de Saint Ouen
56, rue de la République - Mairie de Saint Ouen - 80610 SAINT OUEN
Tél. : 03-22-52-79-64 (tel:03-22-52-79-64) - Email : fredrenovation@gmail.com (mailto:fredrenovation@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.35 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services :

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Deux cannes seulement, soit deux au carnassiers, soit une au blanc et une au carnassier.
Trois cannes pour la pêche à la carpe.
Toute carpe capturée doit être remise à l'eau.

Attention l'accés de l'étang en voiture est autorisé
de 8h30 à 17h30 du 1er novembre au 31 janvier
de 8 h 00 à 18h 30 du 1er fervirer au 31 ocotbre
L'accés a pied reste accessible en dehors de ses horaires.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Truite

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

ST OUEN

L'Eau Vive de Saint Ouen
56, rue de la République - Mairie de Saint Ouen - 80610 SAINT OUEN
Tél. : 03-22-52-79-64 (tel:03-22-52-79-64) - Email : fredrenovation@gmail.com (mailto:fredrenovation@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite
• Gauche
• Droite

Linéaire : 1.3 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux salmonidés

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche ouverte tous les jours sauf le vendredi.
Le pont côté habitation est ouvert à la pêche sauf jour du marché au matin et toute la journée le jour de la réderie.
La pêche à la mouche est autorisée de l'ouverture à la fermeture générale.
Il est interdit de descendre dans le lit de la rivière pour la pratique de la pêche.
Il est interdit de pêcher dans la rigole et au pont côté usine.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ière catégorie -> Fermeture 1 ière catégorie

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au toc , Pêche au vif

ST OUEN

L'Eau Vive de Saint Ouen
56, rue de la République - Mairie de Saint Ouen - 80610 SAINT OUEN
Tél. : 03-22-52-79-64 (tel:03-22-52-79-64) - Email : fredrenovation@gmail.com (mailto:fredrenovation@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite
• Droite
• Gauche et Droite

Linéaire : 2.0 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux salmonidés

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche ouverte tous les jours sauf le vendredi.
Le pont côté habitation est ouvert à la pêche sauf jour du marché au matin et toute la journée le jour de la réderie.
La pêche à la mouche est autorisée de l'ouverture à la fermeture générale.
Il est interdit de descendre dans le lit de la rivière pour la pratique de la pêche.
Il est interdit de pêcher dans la rigole et au pont côté usine.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ière catégorie -> Fermeture 1 ière catégorie

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au toc , Pêche au vif